

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 1^{er} juin 2009, à 20 h 10 à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal étaient présent : Dominique Labbé, Jean Rompré, Jacques Drolet, Lina Labbé et Lauréanne Dion, sous la présidence du maire Yoland Dion.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 4 mai 2009;
3. Suivi du procès-verbal;
 - a)
4. Correspondance;
5. Adoption des dépenses;
6. Adoption du second projet de règlement # 09-078. Modifiant le règlement de zonage # 03-41 afin de modifier les conditions d'implantation des bâtiments complémentaires dérogatoires;
7. Avis de motion - Adoption du règlement # 09-078. Modifiant le règlement de zonage # 03-41 afin de modifier les conditions d'implantation des bâtiments complémentaires dérogatoires;
8. Résolution – Embauche employé municipal;
9. Résolution – Autorisation à la cour municipale de la MRC de la Côte-de-Beaupré, dossiers de contrevenant décédé;
10. Résolution – Formation, président d'élections, offerte par le DGE le 26 août 2009 à Québec;
11. Résolution – Achat tondeuse et coupe-herbe;
12. Résolution – Impression « Guide des services municipaux »;
13. Résolution – Autorisation des travaux d'installation citerne municipale;
14. Résolution – Autorisation inspection des arbres à la halte routière par un ingénieur forestier;
15. Varia
 - a. M.R.C.
 - b.
16. Période de questions.
17. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

09-047

Item 1 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Dominique Labbé et appuyée par Jean Rompré.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

09-048

Item 2 **Adoption du procès-verbal du 4 mai 2009.**

L'adoption du procès-verbal est proposée par Jacques Drolet et appuyée par Lauréanne Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 **Suivi des procès-verbaux.**

- a. Rien à souligner

Item 4 **Correspondance.**

** Démission de Madame Carmen Blouin de son poste au Conseil municipal.*

09-049

Item 5 **Adoption des dépenses.**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des dépenses soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Jacques Drolet et appuyé par Lina Labbé que les comptes payés et les comptes à payer totalisant respectivement : 24 592,89 \$ et 2 805,01 \$ pour des dépenses totales de : 27 397,90 \$ soient adoptés.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

09-050

Item 6 **Adoption du second projet de règlement # 09-078. Modifiant le règlement de zonage # 03-41 afin de modifier les conditions d'implantation des bâtiments complémentaires dérogatoires.**

Attendu que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement de zonage # 03-41 en date du 4 août 2003;

Attendu que l'article 113 alinéa 1° de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme permet de diviser le territoire de la municipalité en zone; (L.R.Q., c. A-19.1)

Attendu que l'article 113 alinéa 6° de la Loi sur L'Aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de spécifier, pour chaque zone, la proportion du terrain qui peut être occupée par une construction ou un usage; (L.R.Q., c. A-19.1)

Attendu que l'article 113 alinéa 18° de la Loi sur L'Aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de régir, par zone ou pour l'ensemble du territoire, les constructions et les usages dérogatoires protégés par les droits acquis; (L.R.Q., c. A-19.1)

Attendu qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 4 mai 2009;

Attendu qu'une séance publique de consultation s'est tenue le 1^{er} juin 2009;

En conséquence

Il est proposé par Dominique Labbé, appuyé par Jacques Drolet

Et

Il est résolu

Que le présent projet de règlement # 09-078, intitulé « **Règlement modifiant le règlement de zonage # 03-41 afin de modifier les conditions d'implantation des bâtiments complémentaires dérogatoires** », soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

Article 1 :

L'alinéa suivant est ajouté à la suite du premier alinéa de l'article 14.3.4 :

« Un bâtiment complémentaire dérogatoire quant à son implantation sur le terrain mais protégée par un droit acquis et qui fait l'objet d'une démolition, conserve ce droit acquis s'il répond à toutes les conditions suivantes :

1. Il s'avère impossible de rencontrer les normes d'implantation prescrites au règlement de zonage;
2. La reconstruction a pour effet de maintenir l'implantation existante ou de réduire l'écart existant avec les normes d'implantation prescrites;
3. Les normes d'implantation prescrites aux chapitres 13 et 18 ainsi qu'aux articles 5.6 et 6.2.2 doivent être respectées;
4. La reconstruction est effectuée dans les 12 mois suivant la date de sa démolition. »

Article 2 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 7 Avis de motion - Adoption du règlement # 09-078. Modifiant le règlement de zonage # 03-41 afin de modifier les conditions d'implantation des bâtiments complémentaires dérogatoires.

Jean Rompré donne Avis de motion qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement # 09-078. Modifiant le règlement de zonage # 03-41 afin de modifier les conditions d'implantation des bâtiments complémentaires dérogatoires.

09-051

Item 8 Résolution – Embauche employé municipal.

Il est proposé par Jacques Drolet et appuyé par Lina Labbé que Monsieur Alain Fortier soit embauché à titre d'employé municipal pour une période probatoire de 6 mois.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

09-052

Item 9 Résolution – Autorisation à la cour municipale de la MRC de la Côte-de-Beaupré, dossiers de contrevenant décédé.

Il est proposé par Lina Labbé et appuyé par Jean Rompré que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans demande à la Cour municipale de la MRC de La Côte-de-Beaupré de ne pas réclamer les sommes dues, au regard d'un constat d'infraction émis par la Sûreté du Québec, lors du décès d'un contrevenant.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

09-053

Item 10 Résolution – Formation, président d'élections, offerte par le DGE le 26 août 2009 à Québec.

Il est proposé par Jean Rompré et appuyé par Lauréanne Dion que Monsieur Marco Langlois directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à s'inscrire à une formation offerte par le Directeur général des élections du Québec aux présidents d'élections, le 26 août prochain à Québec.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

09-054

Item 11 Résolution – Achat tondeuse et coupe-herbe.

Attendu que des soumissions ont été demandées au garage Normand Labbé et à la quincaillerie R. Létourneau pour l'achat d'une tondeuse et d'un coupe-herbe;

Attendu que le garage Labbé propose une tondeuse Husqvarna modèle de base (6.5 forces) à 359,90 \$ et un coupe-herbe de la même marque modèle de base à 159,90 \$;

Attendu que la quincaillerie R. Létourneau propose une tondeuse Yard Machine (6.75 forces) à 399 \$ et un coupe-herbe de marque Husqvarna modèle de base à 139,97 \$;

En conséquence

Il est proposé par Jacques Drolet, appuyé par Dominique Labbé et il est résolu que soit autorisé l'achat au garage Normand Labbé de la tondeuse Husqvarna modèle 7021P au coût de : 359,90 \$ plus taxes et l'achat au garage Normand Labbé du coupe-herbe Husqvarna modèle 9527 au coût de : 159,90 \$ plus taxes.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

09-055

Item 12 Résolution – Impression « Guide des services municipaux ».

Il est proposé par Lina Labbé et appuyé par Jean Rompré que l'impression de cinquante (50) exemplaires de la nouvelle édition du guide des services municipaux soit confiée à l'entreprise Copi-Fax de Québec pour la somme de 555 \$ plus taxes.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

09-056

Item 13 Résolution – Autorisation des travaux d'installation citerne municipale.

Il est proposé par Jacques Drolet et appuyé par Lauréanne Dion que les travaux, d'excavation et d'installation de la nouvelle citerne municipale dans le secteur sud de la Municipalité, soient confiés à la firme Gosselin & Tremblay de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans pour la somme budgétaire de 13 600 \$ plus taxes.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

09-057

Item 14 Résolution – Autorisation inspection des arbres à la halte routière par un ingénieur forestier.

Il est proposé par Dominique Labbé et appuyé par Jean Rompré qu'un mandat d'inspection des arbres de la Halte routière soit confié à Monsieur Rémi Gingras ingénieur forestier pour la somme budgétaire de 500 \$ plus taxes.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 15 **Varia**

a. MRC

b.

Item 16 **Période de questions.**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 50 et se termine à 21 h 30 pour une durée de 40 minutes.

09-058

Item 17 **Levée de la séance.**

La levée de la séance est proposée par Dominique Labbé il est 21 h 30.

- En signant le présent procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.